

# Carte Nationale d'Identité (CNI) / Passeport



## ATTENTION AUX ARNAQUES SUR INTERNET !

**Seul le prix du timbre fiscal vous est demandé, il n'y aucun frais de dossier...**

## Prenez rendez-vous pour faire vos papiers

Pour établir une demande de carte nationale d'identité et de passeport, il est nécessaire de prendre un rendez-vous.

### Prendre rendez-vous en ligne

Les rendez-vous seront proposés pendant les créneaux suivants :

- Les lundis : 9h -11h30 et 13h30 -17h
- Du mardi au vendredi : 8h -17h
- Les samedis : 8h -12h30

Centre Administratif Municipal :

Place du 11 Novembre - 02 43 49 43 00

Lundi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30





Du mardi au vendredi : 8h - 17h30

Samedi : 8h - 13h

## La carte nationale d'identité (CNI)

La carte nationale d'identité sécurisée est un justificatif officiel d'identité et un titre de voyage individuel, notamment dans l'Union Européenne. Depuis le 1er janvier 2014, elle est valable 15 ans pour les majeurs, 10 ans pour les mineurs, et est gratuite lors de la première demande et des renouvellements suivants, à condition de présenter la carte nationale d'identité périmée.

### Liens utiles

- 
- > [Faire une pré-demande de Carte Nationale d'Identité](#) 
  - > [Pièces à fournir en cas de demande de Carte Nationale d'Identité](#) 
  - > [Acheter un timbre fiscal électronique](#) 
  - > [Suivre votre demande de Carte Nationale d'Identité](#) 

### Important

---

La carte nationale d'identité doit être retirée dans les 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, elle sera détruite.

Le retrait de la carte s'effectue dans la mairie où la demande a été enregistrée sur restitution de l'ancienne carte d'identité.

Le retrait de la carte d'un mineur se fait par l'un des parents sur présentation de son titre d'identité et du livret de famille.





Si vous perdez votre carte d'identité entre le dépôt du dossier et le retrait de votre nouvelle carte d'identité, vous devrez fournir une déclaration de perte ou de vol et 25 € de timbres fiscaux pour récupérer votre nouvelle carte.

## Le passeport

Le passeport est un justificatif officiel d'identité et un titre de voyage individuel. Sa durée de validité est de 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.

### Liens utiles

---

- > [Faire une pré-demande de Passeport](#) 
- > [Pièces à fournir en cas de demande de Passeport](#) 
- > [Acheter un timbre fiscal électronique](#) 
- > [Suivre votre demande de Passeport](#) 

### Important

---

Le passeport doit être retiré dans les 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, il sera détruit.

Le retrait du passeport s'effectue au lieu de dépôt du dossier.

Le retrait du passeport d'un mineur de moins de 12 ans se fait pas l'un des parents sur présentation de son titre d'identité et du livret de famille.

Le retrait du passeport d'un mineur, de 12 ans et plus se fait par l'un des parents sur présentation de son titre d'identité, du livret de famille et accompagné de l'enfant mineur.

VILLE DE LAVAL  
Place du 11 novembre  
CS 71327  
53013 LAVAL Cedex



LAVAL DIRECT PROXIMITÉ  
[0 800 00 53 53](tel:0800005353)  
(Numéro gratuit)  
[02 43 49 43 00](tel:0243494300) / [fax 02 43 49 43 26](tel:0243494326)  
[mairie@laval.fr](mailto:mairie@laval.fr)  
[Plan d'accès](#)